Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1174

Rubrik: Culture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CULTURE

L'affaire des villes, après comme avant

VILLES ET CULTURE

A Lausanne, l'article sur la culture a été accepté par 65,8% des votants. Elan à peine moins grand en banlieue: Epalinges: 63,5% de oui; Pully: 60,8%; Prilly: 59,1%; Renens: 58,6%... L'ensemble du district approuve par 63,5% de oui. Plusieurs districts campagnards, en revanche, refusent l'article, accepté au niveau cantonal par 57,1% des votants.

A Genève, 68,1% des votants ont glissé un oui dans l'urne; résultat presque semblable à l'échelle cantonale: 68,2% de oui.

(*yj*) Pour la seconde fois en huit ans et pour longtemps sans doute, les artistes viennent de rater leur entrée sur la scène constitutionnelle. Quelques belles âmes fédéralistes et beaucoup de vilains bouffis de suffisance se réjouissent de leur étroite victoire. Une victoire qui n'est même pas arithmétiquement populaire, dont la petitesse morale est encore soulignée par les deux autres refus enregistrés dimanche dernier, à l'encontre des casques bleus et, plus triste encore, des jeunes étrangers élevés dans ce pays dont ils ne pourront acquérir plus facilement la nationalité. Toujours ce refus de l'autre.

Dans la liste déjà longue des images-qui-l'emportent-sur-la-réalité, et des émotions sur la réflexion, il faut donc désormais ajouter les impressions suscitées par les artistes: des personnages fantasques et à la limite dangereux, toujours prêts à cracher dans la soupe aux subventions. Mais une société qui ne respecte pas ses êtres les plus sensibles et forcément les plus critiques est une société malade de l'intérieur.

A cet égard, notons avec joie que les villes, qui supportent la majeure partie de la charge des «affaires culturelles», ont donné de solides majorités acceptantes: plus de 60% de oui à Zurich, à Bâle, à Berne, à Genève, à Lausanne, etc y compris bien sûr en ville de Lucerne, dont les citoyens ont voté, ce même dimanche électoral et toujours à près de deux contre un, un crédit de 94 millions pour l'aménagement d'un centre culturel et de congrès.

Dans le canton de Vaud, tout hérissé de fédéralisme, la peur de la «Kultur» prétendument imposée par Berne n'a pas joué, malgré les épouvantails agités par la Ligue vaudoise, lâchement relayée par les trois partis de l'Entente. L'UDC et les sections cantonales des partis radical et libéral préconisaient le refus de l'article culturel: ces formations bourgeoises détiennent ensemble 63% des sièges au Grand Conseil, mais le canton donne 57% de oui à cet article constitutionnel, soit à peine moins qu'à Neuchâtel par exemple, où plusieurs personnalités libérales ont fait campagne pour le oui.

La culture est un combat permanent. On ne peut demander aux artistes, d'ailleurs piètres stratèges, de mener une autre lutte que celle de la création. L'article constitutionnel aurait mérité une belle bataille, que les politiques n'ont pas trouvé le courage de conduire, persuadés que le peuple entier ne s'intéresse qu'aux questions d'argent. Sans débat sur les principes et les valeurs, le pays s'enrichit peut-être, mais la démocratie s'étiole. ■

NEUCHÂTEL

Une aide à la rénovation modérée et intelligente

(*jg*) L'exécutif neuchâtelois se distingue souvent par des projets originaux et astucieux. C'est une fois de plus le cas pour un projet d'aide à la rénovation de logements anciens, ce vocable s'appliquant à tous les immeubles construits avant 1970.

Le dépôt des demandes doit se faire avant la fin 1995 et les travaux dans les deux ans qui suivent. Il est prévu que l'Etat et les communes prennent en charge la moitié des intérêts de l'investissement pendant une durée de quinze ans. Le capital pris en compte est plafonné à 80 000 francs. Son amortissement doit s'étaler sur 25 ans au maximum et il ne peut être reporté que pour moitié sur les loyers. Ces nouveaux loyers sont soumis à une surveillance de l'Etat pendant quinze ans.

Le projet énumère les travaux qui sont considérés comme des rénovations. Il s'agit en effet d'éviter que le décret soit utilisé pour financer de l'entretien courant. Il s'agit en particulier de l'isolation thermique, de l'installation du chauffage central, de la réfection du toit et de l'aménagement des cuisines et des sanitaires. Curieusement, il n'est pas fait mention de l'installation d'ascenseurs, investissement qui pourrait pourtant faire l'objet d'une répartition entre plusieurs logements.

Ce projet nous semble constituer un bon exemple d'intervention de l'Etat. Les instruments du marché sont maintenus, leurs effets nocifs sont simplement contenus par l'écrêtage des taux d'intérêts. Il s'agit d'une action de courte durée qui est avant tout incitative. Aucun propriétaire n'est contraint de faire des investissements. Dans l'esprit de l'exécutif cantonal, il s'agit avant tout de mesures destinées à fournir du travail aux entreprises du canton, mais une limitation des hausses de loyers constituera aussi un effet secondaire bénéfique.

Ce projet est issu d'une motion radicale. On peut bien sûr en discuter telle ou telle modalité. Il va néanmoins dans la bonne direction d'un Etat modeste, ne renonçant pas à son rôle, tout en s'appuyant sur les mécanismes économiques. La politique a besoin de judokas plutôt que de Rambos. ■